Décharge 2017: entreprise commune Shift2Rail (entreprise commune S2R)

2018/2217(DEC) - 06/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Martina DLABAJOVÁ (ALDE, CZ) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'entreprise commune Shift2Rail pour l'exercice 2017.

La commission a invité le Parlement européen à donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune Shift2Rail sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2017.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Cependant, ils ont émis une série de recommandations à prendre en compte lorsque la décharge sera octroyée. Ces recommandations peuvent être résumées comme suit :

Gestion budgétaire et financière

Les députés ont observé que le budget définitif disponible pour exécution au titre de l'exercice 2017 incluait des crédits d'engagement d'un montant de 68 600 000 EUR et des crédits de paiement d'un montant de 44 100 000 EUR. Les taux d'utilisation des crédits d'engagement et des crédits de paiement se sont respectivement établis à 94 % et à 79 %, ce qui est faible, en particulier pour les crédits de paiement. La plupart des paiements réalisés par l'entreprise commune en 2017 correspondaient à des préfinancements de projets relevant du programme Horizon 2020 sélectionnés dans le cadre des appels à propositions de 2017.

Autres observations

Le rapport contient également une série d'observations sur les procédures de passation des marchés publics, sur le recrutement, sur la performance, sur les audits internes et sur le cadre juridique. En particulier, les députés ont noté :

- qu'en 2017, l'entreprise commune a recruté sept agents conformément à son tableau des effectifs, à savoir un juriste, un assistant administratif et financier, un agent chargé de l'appui opérationnel et des subventions, et quatre gestionnaires de programmes. A la fin de l'année 2017, l'équipe de l'entreprise commune comptait 20 personnes sur les 23 prévues dans le tableau des effectifs ;

- que des faiblesses d'ordre qualitatif ont été observées dans la procédure ouverte de l'entreprise commune concernant la fourniture de services événementiels et de communication pour un budget estimatif de 1 200 000 EUR sur quatre ans. Il ressort de la réponse de l'entreprise commune que celleci a décidé de ne pas définir de capacité financière minimale afin de ne pas décourager les PME de participer à l'appel d' offres.

- que l'entreprise commune a mis en place une stratégie antifraude sur mesure en complément de la stratégie Horizon 2020, y compris une évaluation de ses risques et de ses possibilités.